

diale, seul le service d'infirmière était accessible aux femmes, mais au cours de la seconde guerre mondiale on a vu des femmes en service dans l'armée, la marine et l'aviation dans presque toutes les fonctions.

En prenant comme base la proportion reconnue d'une femme par vingt hommes dans les forces armées, des postes ont été créés dans le personnel de la branche de la réadaptation du ministère des Affaires des anciens combattants pour des administrateurs et des conseillers du sexe féminin. En décembre 1944, une femme était nommée administrateur adjoint du directeur général du Rétablissement pour aider à l'administration générale et donner des conseils sur la réadaptation des femmes. En juillet 1945, une surintendante de la réadaptation des femmes était nommée; ses fonctions comprennent la surveillance du personnel supérieur et une responsabilité immédiate au directeur général sur les questions de mesures à prendre. D'avril 1945 à décembre 1946, 21 conseillères et 19 intervieweuses sont nommées.

La formation des anciens membres des services militaires féminins, sous les auspices du ministère des Affaires des anciens combattants, se fait d'après les mêmes principes et au même taux que pour les anciens combattants. Jusqu'à la fin de 1946, 10,097 femmes, soit 20 p. 100 du nombre d'anciens membres des services féminins, avaient profité des facilités de formation. Sur ce nombre, 8,013 femmes ont entrepris une phase quelconque de formation professionnelle, et 2,084 ont choisi des cours universitaires ou des cours d'immatriculation donnant accès à l'université. Un examen de ces cas par personnel régional indique que ces femmes ont éprouvé peu de difficultés jusqu'à maintenant à obtenir un emploi, une fois leur formation professionnelle terminée. Dans la plupart des cas, par l'entremise de relations en trois sens, ministère des Affaires des anciens combattants—formation professionnelle au Canada—service national de placement, l'embauchage se fait lorsque les cours tirent à leur fin. Un grand nombre ont fait leur apprentissage en travaillant à des occupations diverses comme fleuristes, finisseuses et coupeuses de fourrure, photographes, etc. Les femmes ont subi une formation pour environ une centaine d'occupations en tout.

A la fin de décembre 1946, 21,288 demandes de crédit de rétablissement au montant d'environ \$2,100,000 avaient été approuvées en faveur des anciens membres du personnel féminin des services armés. A la même date, 61 avaient les qualités requises en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la plupart étaient établies sur des petits lopins de terre mais quelques-unes possédaient et exploitaient des fermes conformément au plan d'exploitation agricole permanente.

Le nombre de femmes qui reçoivent des pensions s'élève à 489 jusqu'en décembre 1946. Les femmes sont pensionnées aux mêmes taux que les hommes et jouissent de la même considération en matière de formation et d'emploi. Grâce à la liaison établie entre la section féminine du ministère des Affaires des anciens combattants et la section de la réadaptation des blessés, il se fait des visites dans les hôpitaux en vue de donner des conseils relativement à l'emploi ou à la formation des patients à leur sortie de l'hôpital ou de prendre des dispositions permettant à ceux-ci de suivre des cours par correspondance durant leur hospitalisation.

Au cours de leur carrière militaire, un grand nombre de femmes se sont fait des idées nouvelles sur les facilités d'emploi qu'offre la vie civile. Dans un bon nombre de cas, c'était la première fois que ces femmes pouvaient choisir une carrière. Grâce à la collaboration du service national de placement, celles qui le désirent se font